



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

convention sur les armes inhumaines

Question écrite n° 5989

Texte de la question

M. Gérard Voisin rappelle à M. le ministre des affaires étrangères les engagements du nouveau Gouvernement sur la présentation devant le Parlement avant la fin de l'année d'un projet de loi d'interdiction des mines antipersonnel. Il lui demande de bien vouloir l'informer du calendrier du dépôt de ce texte et de lui indiquer si le Gouvernement entend bien proposer l'élimination totale de ces armes, afin que la France puisse prendre une position sans ambiguïté sur ce douloureux problème.

Texte de la réponse

La France a signé, en décembre dernier à Ottawa, la convention d'interdiction totale des mines anti-personnel. Cette convention fera l'objet d'un projet de loi de ratification qui devrait être déposé très prochainement devant le Parlement afin que son examen commence aussitôt que possible. Dès lors, il n'apparaît pas utile de présenter au Parlement le projet de loi relatif aux mines anti-personnel auquel l'honorable parlementaire fait référence dans sa question n° 5789. Un pareil texte ne ferait, en effet, que reprendre des dispositions figurant d'ores et déjà dans la convention à laquelle nous adhérons. Il est toutefois nécessaire de prévoir un projet de loi portant transposition dans notre ordre juridique interne d'un certain nombre de dispositions figurant dans la convention d'Ottawa (s'agissant, notamment, des sanctions pénales en cas de violation de la convention et de la mise en oeuvre du dispositif de vérification). Ce projet de loi sera déposé au Parlement en même temps que le projet de loi de ratification afin que son adoption puisse, en coïncidant avec l'entrée en vigueur de la convention d'Ottawa, assurer la mise en oeuvre des engagements souscrits par la France.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Voisin](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5989

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 1997, page 3875

Réponse publiée le : 2 février 1998, page 539